

Exceptionnellement le
DIMANCHE 12 MAI 2024

L'Union Sportive d'Innenheim

organise son 26ème

Marché aux PUCES

à **INNENHEIM**

Tarif Particuliers : 16 € les 5 mètres et 3,00 € par mètre suppl.

Tarif Professionnels : 42 € les 5 mètres et 7 € par m. suppl.

Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.

Aucun remboursement en cas de non-occupation. Mise en place des exposants de 6 heures à 8 heures.

Votre n° d'emplacement vous sera attribué le jour même.

Toute place non occupée à 8 heures sera réaffectée.

Emplacement à libérer à 18h, propre sans déchets



Brocantes. vide-greniers

Nouveauté : TARTES FLAMBEES A PARTIR DE 10 H PLACE DU VILLAGE

Le matin : café, croissant, petit pain, sandwich

A midi : Tarte flambée, grillade, knack, frite

Renseignements :

au 06.51.22.50.82 Augustin après 18H
ou au 06.73.84.56.14 Frédéric après 19H

Règlement du Marché aux Puces

Innenheim – 12 mai 2024

Renseignements obligatoires ; si manquants, alors inscription non valable

- 1) Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition que le versement de la location ait été effectué par chèque et à l'ordre de l'Union Sportive d'Innenheim. L'exposant s'engage à respecter le présent règlement.
- 2) Aucun stand de boissons et de restauration ne sera toléré sans demande préalable et accord de l'USI.
- 3) Prix de l'emplacement : **le particulier : 16 € pour 5m linéaires + 3,00 € par mètre supplémentaire**
le professionnel : 42 € pour les 5m linéaires + 7 € par mètre supplémentaire, avec l'obligation au préalable de contacter l'un des deux organisateurs afin de valider l'inscription et devra trouver un branchement électrique s'il en a besoin.
- 4) Les véhicules pourront être garés derrière le stand. En cas de dépassement de la zone réservée, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.
- 5) La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite
- 6) L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- 7) Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux sont interdites.
- 8) Toute manifestation bruyante est interdite.
- 9) Les animaux doivent être tenus en laisse OBLIGATOIREMENT.
- 10) L'Union Sportive d'Innenheim décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- 11) Les places non payées ne seront pas réservées. Aucun remboursement en cas de non-occupation. Aucun changement libre de place ne sera toléré
- 12) Mise en place des exposants se fera de 6h à 8h, les transactions à partir de 7h. Toute place non occupée à 8H sera réaffectée.
- 13) Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et emporter l'ensemble des déchets au plus tard pour 18 H.
- 14) En cas de non-respect de ce règlement, l'Union Sportive d'Innenheim sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent. Ce règlement a été déposé à la mairie d'Innenheim et à la gendarmerie d'Obernai.

Le marché aux puces est conditionné aux règles sanitaires en vigueur et en cas d'annulation de celui-ci aucun remboursement ne sera effectué.

Talon à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le 24 avril 2024. Chèque libellé à l'ordre de l'Union Sportive d'Innenheim est adressé à : M. Pfaadt Augustin, 26 rue du Général de Gaulle - 67880 Innenheim / Renseignement au 0651225082 (M. Pfaadt) après 18H et au 0673845614 (M. Schwartz) après 19h

✂-----

Nom : Prénom : Tél
Rue C.P : Ville : MAIL:
Nature pièce d'identité : N° Délivrée le par
Si professionnel, N° de registre du commerce Délivrée le
Nature du stand :

Nombre de mètres part. : **5m = 16€ +** m suppl x 3€ = € Total= €
Nombre de mètres prof. : **5m = 42€ +** m suppl 7€ = € Total= €

Ci-joint un chèque de €

J'ai bien pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.

Date : Signature :

Ne pas jeter sur la voie publique